



L'INSPECTION PRÉRÉCEPTION

SAVEZ-VOUS QU'UNE INSPECTION AVANT LA RÉCEPTION DE VOTRE PROPRIÉTÉ EST OBLIGATOIRE ?

Une inspection minutieuse est la meilleure façon de vous protéger et de marquer le début de la garantie. Faites conjointement avec votre entrepreneur, elle vous permet de constater l'état des travaux et **porter une attention particulière :**

- ✓ **aux travaux supplémentaires demandés ;**
- ✓ **aux éléments à parachever ou à corriger.**

En vertu de la réglementation, votre entrepreneur est également dans l'obligation de remplir le *Formulaire d'inspection préreception*. Ce formulaire est fourni par Garantie de construction résidentielle (GCR) et son contenu est approuvé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

BON À SAVOIR



GCR vous recommande d'être accompagné par un professionnel du bâtiment neutre lors de l'inspection préreception. Il s'agit d'une excellente façon de minimiser le risque que des problématiques surviennent à la suite de la prise de possession de votre bâtiment.



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

VOIR LES ÉLÉMENTS À INSPECTER >>

ÉLÉMENTS À INSPECTER

L'inspection préreception se fait à partir du *Formulaire d'inspection préreception* qui se trouve à garantiegr.com/inspection-prereception. Les éléments à vérifier sont compris dans les catégories suivantes :

EXTÉRIEUR

1. Terrain
2. Fondations
3. Toiture
4. Parement extérieur
5. Portes, fenêtres, lanterneaux, portes de garage et autres ouvertures
6. Accès au bâtiment et escaliers, terrasses ou balcons
7. Cheminée et conduits d'évacuation

INTÉRIEUR

1. Hall d'entrée
2. Corridors
3. Séjour, salle à manger et chambres
4. Cuisine, salles de bain et toilettes
5. Sous-sol ou autres espaces
6. Garage

BON À SAVOIR



La prise de photos ou de vidéos est recommandée lorsque vous identifiez des éléments à parachever ou à corriger.



GARANTIE
CONSTRUCTION RESIDENTIELLE

Téléphone 514 657-2333
Sans frais 1 855 657-2333

info@garantiegr.com
garantiegr.com